

**RAPPORT N° 03/1-09
au Conseil Municipal**

OBJET

**REHABILITATION DE DEUX CASES
EN MAISON DE LA PREVENTION AU BAS DE LA RIVIERE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Le projet consiste à réhabiliter deux cases à l'abandon actuellement, situées en site classé, se trouvant entre le Jardin Ti Kat Sou et la Fontaine Tortue.

Une fois réalisée, l'opération permettra de disposer d'une salle d'accueil, de deux bureaux, d'une salle de réunion, ainsi que d'un local de rangement et d'une cuisine.

De plus, des toilettes publiques avec ouverture directe sur l'extérieur sont prévues.

L'évaluation prévisionnelle des travaux au stade du DCE est de 191 000 euros HT.

Le plan de financement validé par Délibération n° 01/5-13 en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2001 s'établit comme suit :

	euros HT
- Etat	76 224,51 ;
- Département	76 224,51 ;
- Commune	38 112,25 ;
Total	190 561,27.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal aux Chapitre 23 et Article 2313 .

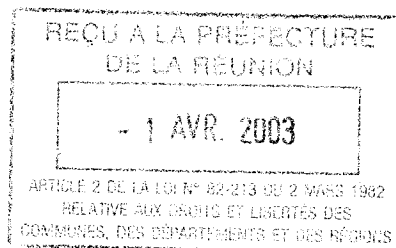
Je vous demande, en conséquence :

RAPPORT N° 03/1-09

- 1° d'approuver le projet de réhabilitation de ces deux cases ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**REHABILITATION DE DEUX CASES
EN MAISON DE LA PREVENTION AU BAS DE LA RIVIERE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation de deux cases en Maison de la Prévention au Bas de la Rivière.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 03/1-09

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

